



2024 / 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – JAY Héliène - KALIAKOUKAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

**EXCUSES** : M. GSELL Bernard  
M. GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
21 mars 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 21

*Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.*

### **Objet : Adoption des comptes administratifs 2023 – Budget Centre Aquatique**

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Centre aquatique.

Fonctionnement	
Recettes	1 021 924,32 €
Dépenses	895 222,48 €
Résultat 2023	126 701,84 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	
Reports + / -	25 241,33 €
Investissement	
Recettes	314 395,08 €
Dépenses	177 810,07 €
Résultat 2023	136 585,01 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	
Reports + / -	-62 709,81 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	0 €
Dépenses	71 127,83 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,  
**Vu** les instructions budgétaires M57,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe Centre Aquatique tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
20			1 André POINTET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

**Le Président,**

  
**André POINTET**

